PREFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SOCIETE DIEBOLT TP, DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 8 RUE GUTLEUTFELD A MARMOUTIER, A DEPOSE UN DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) EN VUE DE LA REMISE EN ETAT D'UNE ANCIENNE CARRIERE A SOMMERAU (ANCIEN BAN DE SINGRIST).

A CET EFFET, LE PREFET A PRESCRIT PAR ARRETE QU'UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE DANS LA COMMUNE DE SOMMERAU DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 AU LUNDI 7 OCTOBRE 2019 INCLUS PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE LA MAIRIE.

PENDANT LA DUREE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT EN MAIRIE DE SOMMERAU OU ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE À LA MAIRIE OU À LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN (DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL — BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITE PUBLIQUE — 5, PLACE DE LA REPUBLIQUE — 67073 STRASBOURG CEDEX) OU LE CAS ECHEANT, PAR VOIE ELECTRONIQUE, À L'ADRESSE MAIL DEDIEE: pref-consultaion-du-public@bas-rhin.gouv.fr EN MENTIONNANT COMME OBJET « CONSULTATION DU PUBLIC DIEBOLT TP À SOMMERAU ».

L'AUTORITE COMPETENTE POUR PRENDRE LA DECISION D'ENREGISTREMENT EST LE PREFET DU BAS-RHIN.

L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRETE PREFECTORAL D'ENREGISTREMENT, EVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIERES COMPLEMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GENERALES FIXEES PAR L'ARRETE MINISTERIEL PREVU AU I DE L'ARTICLE L.512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRETE PREFECTORAL DE REFUS D'ENREGISTREMENT.

Allenniller = Janoli 16 h 30 17 h 30

Pernidi 11h 12hoo

Birkennald Rundi 16h 30 17 h 30

Salenthol Jundi 17hoo 18hoo

Signit Vendech 16hoo 17hoo.